

# Accusé d'abus sexuels, un prêtre neuchâtelois est suspendu

L'évêché de Lausanne, Genève et Fribourg annonce la suspension d'un prêtre dans le canton de Neuchâtel. Quant au bras droit de l'évêque, il s'est mis en retrait après des accusations à son égard.

PAR NICOLAS WILLEMIN@ARCINFO.CH

Le diocèse de Genève, Lausanne et Fribourg a annoncé hier que l'évêque venait de suspendre un prêtre en ministère dans le canton de Neuchâtel. En convalescence après son intervention chirurgicale du 13 septembre, suite à un saignement intracrânien, Mgr Charles Morerod intervient néanmoins dans le cadre de la lutte contre les abus sexuels dans l'Eglise catholique.

Ce prêtre, dont l'identité et l'origine n'ont pas été communiquées, est accusé d'abus commis à l'étranger. Son cas a été signalé par l'évêque d'un autre pays qui a transmis, il y a quelques jours, un courrier à Mgr Morerod pour l'informer des accusations qui pesaient sur cet ecclésiastique.

Selon l'évêché, cette information a été signalée au Ministère public neuchâtelois. Le procureur général Pierre Aubert nous a confirmé avoir «reçu récemment une information relative à des actes à caractère sexuel qu'un prêtre domicilié dans le canton de Neuchâtel aurait commis à l'étranger dans une période apparemment non couverte par la prescription. Des compléments d'information ont été demandés à ce sujet, mais ne nous ont pas encore été transmis.»

## Un comité de gestion ad interim

L'information a été rendue publique dans le cadre d'une conférence de presse organisée à Fribourg, hier, par l'évêché de Lausanne, Genève et Fribourg. Charles Morerod était absent, mais il a désigné quatre laïcs pour former un comité de gestion ad interim du diocèse, le temps de sa convalescence,



Les membres du comité de gestion ad interim du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg (à droite) lors de la conférence de presse dans les locaux de l'évêché à Fribourg. KEYSTONE

soit en principe jusqu'à la mi-octobre.

La suspension du prêtre neuchâtelois n'est pas la seule mise en retrait d'un ecclésiastique. Le vicaire général du diocèse, Mgr Bernard Sonney, le bras droit de Charles Morerod à l'évêché, a décidé de prendre du recul par rapport à sa fonction dans l'Eglise catholique. Selon ce qui a été indiqué lors de la conférence de presse, il explique qu'à son «grand étonnement», il est accusé d'abus sexuels et que, dans ce contexte, il se retire de lui-même

de sa mission à l'évêché. Aucune information n'a été donnée sur les faits qui lui sont reprochés.

Néanmoins, le responsable des ressources humaines du diocèse a précisé qu'il y a quelques mois, une victime présumée avait adressé un courrier à Mgr Morerod. Elle signalait avoir été abusée par plusieurs prêtres, dont un responsable religieux du diocèse, mais sans donner le moindre nom. L'évêque lui a alors demandé plus de détails et l'a invitée à signaler ces affaires à la jus-

tice civile. Mais il n'a reçu aucune réponse.

Ce n'est que récemment, en croisant différentes informations, qu'il est apparu que le responsable religieux mis en cause était le vicaire général. Ce dernier, avant d'être nommé à ce poste il y a quatre ans, a exercé plusieurs années comme curé dans les paroisses vaudoises.

Outre ces deux cas, le comité de gestion du diocèse a tenu à préciser, lors de la conférence de presse, l'importance portée par les services de l'évêché

dans la poursuite de la lutte contre les abus sexuels. «Le séisme actuel ne doit pas nous décourager», indique le diocèse dans son communiqué. «C'est un passage douloureux nécessaire. Nécessaire pour l'Eglise catholique entière et surtout pour les victimes, dont nous reconnaissons la souffrance vécue durant des années de traumatisme.»

## Les cas «problématiques»

Représentante de l'évêché pour la prévention, Mari Carmen Avila a précisé les mesures prises ces derniers mois pour détecter les abus et «mieux cerner les personnalités problématiques» dans l'Eglise catholique.



**Il n'est plus question pour l'Eglise catholique de se réfugier derrière le droit canonique et le cléricalisme.»**

JEAN-BAPTISTE HENRY DE DIESBACH  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'EVÊCHÉ

Elle a ainsi indiqué que sur les 370 prêtres du diocèse, dont beaucoup sont retraités, il y avait 36 cas «problématiques». Vingt-trois personnes ont par ailleurs été signalées à la justice, tandis que douze faisaient l'objet de mesures canoniques.

«Il n'est plus question pour l'Eglise catholique de se réfugier derrière le droit canonique et le cléricalisme», a de son côté indiqué le président du conseil d'administration du diocèse, Jean-Baptiste Henry de Diesbach. «S'il y a le moindre doute, c'est la justice civile qui doit s'imposer.»

## Vers une meilleure utilisation de la crèche

### LA NEUVEVILLE

La crèche Bidibule devrait étendre de 24 à 30 enfants son offre de garde quotidienne dès janvier.

Le Conseil général de La Neuveville doit se prononcer mercredi sur une motion socialiste permettant une augmentation du nombre d'enfants à la crèche Bidibule. Le rapport du Conseil municipal relève que les locaux et le personnel peuvent accueillir jusqu'à 30 enfants par jour. Actuellement, la limite est fixée à 24 enfants. L'extension du nombre de places de garde est prévue pour janvier 2024. Les élus devront procéder à la modification du règlement de la crèche municipale. Celui-ci n'est plus en conformité depuis un changement de l'autorité cantonale responsable et depuis l'introduction (en novembre 2021) de l'Ordonnance cantonale bernoise sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille.

Les élus se pencheront ensuite sur la motion socialiste «Marche à suivre pour les subventions à la commission des loisirs». Le rapport de l'exécutif soutient la démarche visant «à simplifier et à rendre plus transparente la demande de financement pour les projets culturels et sportifs locaux». **STE**



La crèche Bidibule devrait pouvoir accueillir 30 enfants par jour. ARCHIVES SACHA BITTEL

# Photovoltaïque: «Le potentiel est présent»

**LA CHAUX-DE-FONDS** Couvrir tous les toits de la ville de panneaux solaires? L'idée séduit mais se heurte à divers obstacles...

«Il y a une volonté d'agir, mais tous les outils ne sont pas encore mis à disposition.» Directeur pour la Suisse romande de l'AEE Suisse, Laurent Scacchi se veut optimiste.

La section neuchâteloise de l'organisation faitière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique veut profiter du «contexte malheureux» de la tempête du 24 juillet pour lancer «une offensive solaire» à La Chaux-de-Fonds. Elle a réuni les acteurs

du domaine ce mercredi dans la Métropole horlogère.

«Le potentiel est présent», assure Laurent Scacchi. Selon les chiffres de la Confédération, si tous les toits de La Chaux-de-Fonds étaient couverts de panneaux photovoltaïques, plus de 200 GWh par an de chaleur et d'électricité pourraient être produits. Ça représente environ 20% de la consommation d'électricité du canton de Neuchâtel. «Le nerf de la guerre, c'est l'argent.» Un intervenant a bien ré-

sumé le premier obstacle à surmonter.

## Comment s'y prendre

Directeur de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (Ecap), Jean-Michel Brunner l'a rappelé. L'assurance peut uniquement couvrir les frais de remise en état d'un bâtiment tel qu'il était cinq minutes avant la tempête. «Si financièrement on ne peut pas entrer en matière, il est évident que moralement, on sou-



Des panneaux solaires ont déjà fleuri sur les toits de la ville. LUCAS VUITEL

tient une telle démarche», a-t-il souligné.

Que peut alors faire un propriétaire qui n'a pas les fonds propres pour investir dans une installation solaire? «Je vois trois pistes», répond Laurent Scacchi. «Les fournisseurs électriques qui font du 'contracting' (réd: en général pour des toits d'entreprises, de bâtiments commerciaux ou d'installations agricoles), un

prêt auprès d'établissements bancaires et, bien sûr, les coopératives solaires pour mettre à disposition son toit.»

«Si le propriétaire a de l'argent, il demandera une offre auprès d'un installateur solaire et obtiendra des subventionnements publics.» Tous les propriétaires sinistrés recevront un courrier afin de les informer au mieux et de leur permettre

d'opter pour la solution la plus adéquate.

## Et l'Unesco?

Second obstacle: couvrir tous les toits de panneaux solaires ne tiendrait pas suffisamment compte de l'inscription de la Métropole horlogère sur la liste du Patrimoine mondial. «Nous soutenons, avec les communes concernées et le Canton, l'élaboration d'une planification visant à accroître rapidement la production d'énergie solaire, tout en tenant compte des qualités patrimoniales du site», précise Benoît Dubosson, de l'Office fédéral de la culture. «Une offensive solaire est ainsi pertinente, mais elle doit toutefois s'inscrire dans une réflexion planificatrice plus large, mettant l'accent hors zone du Patrimoine mondial, laquelle ne représentera d'ailleurs qu'un quart du potentiel solaire de la ville.» **DAD**